

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01063

Numéro SIREN : 479 391 039

Nom ou dénomination : FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2022 sous le numéro de dépôt B2022/024093

Dossier des comptes annuels

Pour l'exercice
du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021

-o-o-o-

F.A.E (Financière Abitbol et enfants)

5 rue de la Balance
31000 TOULOUSE

-o-o-o-

SIRET : 47939103900019
APE : 6420Z

Présenté par :

Yann BENCHORA

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU DE TRAVAUX

En notre qualité d'Expert-Comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du vingt-neuf aout deux mille cinq, nous avons effectué une mission de **PRESENTATION** des comptes annuels de :

F.A.E (Financière Abitbol et enfants)

5 rue de la Balance
31000 TOULOUSE

Les comptes annuels ci-joints relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 se caractérisent par les données suivantes :

▶ Total du bilan.....	28 399 725,50 Euros
▶ Chiffre d'affaires	1 970 734,87 Euros
▶ Résultat net comptable	1 149 937,00 Euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'**Ordre des Experts-Comptables** applicable à la mission de Présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints au présent compte rendu.

Fait à RAMONVILLE-SAINT-AGNE,
Le 20 juin 2022

Pour la **COMPAGNIE FIDUCIAIRE**



Yann BENCHORA
Expert-comptable Associé

Sommaire

COMPTE DE RESULTAT	1
COMPTE DE RESULTAT DETAILLE	3
<i>Détail Des Comptes De Produits</i>	3
<i>Détail Des Comptes De Charges</i>	4
BILAN ACTIF	7
BILAN PASSIF	8
BILAN DETAILLE	9
<i>Détail des Comptes d'Actif</i>	9
<i>Détail des Comptes de Passif</i>	11
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	13
<i>PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	13
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	15
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	17
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	19
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	20
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	21
DOSSIER FISCAL	22



COMPTE DE RESULTAT



BILAN

BILAN ACTIF
Présenté en Euros

	31/12/2021 (12 mois)			31/12/2020 (12 mois)
	Brut	Amort.Déprect°.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains	141 080		141 080	141 080
Constructions	1 088 010	595 643	492 367	528 151
Installations tech., matériel et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	326 965	291 783	35 183	42 395
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	14 784 676		14 784 676	7 163 473
Créances rattachées à des participations	2 106 888		2 106 888	2 249 520
Autres titres immobilisés				583 200
Prêts	22 849		22 849	48 264
Autres immobilisations financières	40 035		40 035	40 000
ACTIF IMMOBILISE	18 510 502	887 426	17 623 077	10 796 083
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	401 580	31 468	370 112	190 462
Fournisseurs débiteurs	246		246	279
Personnel	326		326	8 790
Organismes sociaux	378		378	1 071
Etat, impôts sur les bénéfices				274 275
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	17 450		17 450	13 293
Autres	89 312		89 312	65 135
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	5 519		5 519	7 206
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	10 246 152		10 246 152	15 781 439
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	47 155		47 155	36 032
ACTIF CIRCULANT	10 808 117	31 468	10 776 649	16 377 981
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	29 318 620	918 894	28 399 726	27 174 064

BILAN PASSIF

	<i>Présenté en Euros</i>	
	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)
Capital social ou individuel	2 936 860	2 936 860
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	293 686	293 686
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	14 166 661	13 397 920
Report à nouveau	1 570 883	1 570 883
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 149 937	768 741
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	9 214	9 214
CAPITAUX PROPRES	20 127 241	18 977 304
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 161 171	2 437 622
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses	103 750	103 433
Associés	5 340 247	5 278 489
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 511	24 949
Personnel	49 150	27 742
Organismes sociaux	61 500	38 003
Etat, impôts sur les bénéfices	129 817	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	260 764	174 535
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	7 853	7 777
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	95 720	104 210
DETTES	8 272 484	8 196 760
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	28 399 726	27 174 064

BILAN DETAILLE

Présenté en Euros

Détail des Comptes d'Actif	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)	Variation
ACTIF IMMOBILISE	17 623 077	10 796 083	6 826 994
TERRAINS	141 080	141 080	
TERRAINS NUS	141 080	141 080	
CONSTRUCTIONS	492 367	528 151	- 35 784
IMMEUBLE BEZIERS 4 VOIE DOMINITIENNE	1 088 010	1 088 010	
AMORT.IMMEUBLE BEZIERS	-595 643	-559 858	- 35 785
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 183	42 395	- 7 212
INSTAL./AGENC.DIVERS	270 069	270 069	
MATERIEL DE TRANSPORT	25 260	25 260	
MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	12 735	11 665	1 070
MOBILIER	18 901	18 901	
AMORT.AG.CONS.DIVERS	-263 443	-262 598	- 845
AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	-7 964	-3 754	- 4 210
AMORT.MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	-11 002	-9 641	- 1 361
AMORT. MOBILIER	-9 374	-7 508	- 1 866
AUTRES PARTICIPATIONS	14 784 676	7 163 473	7 621 203
PARTICIPATIONS SAS 2 IMA	1 695 663	1 695 663	
PARTICIPATIONS 5I VENDOME	610	610	
PARTICIPATIONS JESSICA ET JOYCE	196 000	196 000	
PARTICIPATIONS BRIVIR	88 200	88 200	
PARTICIPATIONS 3 IMD	127 400	127 400	
PARTICIPATIONS JESSICA ET LAURENT	64 571	64 571	
PARTICIPATIONS FAE TRANSACTION	10 000	10 000	
PARTICIPATIONS FAE TRANSACTION	2 520 442	2 520 442	
PARTICIPATIONS 5 I IMMOFA	2 500	2 500	
PARTICIPATIONS SAS ZAPA	1 594 236	1 594 236	
PARTICIPATIONS AB5 INVESTISSEMENT	1 220	1 220	
PARTICIPATIONS 5 LANCY	1 500	1 500	
PARTICIPATION 5I BOULBONNE	9 258	9 258	
PARTICIPATIONS HONEY 5 COMPANY	500	500	
PARTIC. FINANCIERE GOLFFINGER		163 413	- 163 413
BSA THOM EUROPE - FIN.GOLF.II	34 650	34 650	
PARTICIPATIONS 5 I FAB	800	800	
PARTICIPATION 5I ALSACE	2 500	2 500	
PARTICIPATION BM 5	250 050	250 050	
PARTICIPATIONS MINISO	399 960	399 960	
PARTICIPATIONS ALTASTORY NUMERAIRE	7 129 149		7 129 149
PARTICIPATIONS ALTASTORY GOLDFINGER	16 460		16 460
PARTICIPATIONS ALTASTORY GOLDFINGER VI	9 697		9 697
PARTICIPATIONS MGL	629 310		629 310

Détail des Comptes d'Actif	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)	Variation
PARTS GIE FIN.&DROITS GIE EXPL	1	1	
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	2 106 888	2 249 520	- 142 632
CREANCES RATTACHEES AB5 INVESTISSEMENT	198 106	195 791	2 315
CREANCES RATTACHEES 2IMA	351 494	347 393	4 101
CREANCES RATTACHEES 2IMA		177 441	- 177 441
CREANCES RATTACHEES JESSICA ET LAURENT	62 672	52 051	10 621
CREANCES RATTACHEES GIE	39 145	39 103	42
CREANCES RATTACHEES HONEY 5 COMPANY	528 228	521 091	7 137
CREANCE RATTACHEE 5I BOULBONNE	87 074	86 055	1 019
CREANCES RATTACHEES 5I ALSACE	615 715	608 534	7 181
CREANCE DE PARTICIPATION BM5	200 687	198 920	1 767
INT.COURUS/CRE.SOC.PARTICIPATION	23 767	23 141	626
AUTRES TITRES IMMOBILISES		583 200	- 583 200
OBLIGATIONS MGL LOLLY'S		583 200	- 583 200
PRETS	22 849	48 264	- 25 415
INT COUR/PRETS	22 849	48 264	- 25 415
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 035	40 000	35
CAUTIONNEMENTS VERSES	40 035	40 000	35

ACTIF CIRCULANT	10 776 649	16 377 981	-5 601 332
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	370 112	190 462	179 650
CLIENTS 20%	326 056	175 249	150 807
CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	75 524	91 276	- 15 752
PROV.DEPRE.CLIENTS	-31 468	-76 063	44 595
FOURNISSEURS DEBITEURS	246	279	- 33
FOURNISSEURS	246	279	- 33
PERSONNEL	326	8 790	- 8 464
PERS REMUNERATIONS DUES	326	326	
ACTIVITE PARTIELLE		8 465	- 8 465
ORGANISMES SOCIAUX	378	1 071	- 693
TICKETS RESTAURANTS	378	1 071	- 693
ETAT, IMPOTS SUR LES BENEFICES		274 275	- 274 275
ETAT IMPOTS S/BENEFICES		274 275	- 274 275
ETAT, TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	17 450	13 293	4 157
TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	11 721	254	11 467
TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	820	1 320	- 500
ETAT TVA A REGULARISER	4 909	11 719	- 6 810
AUTRES	89 312	65 135	24 177
COMPTE COURANT 5I IMMOFA	86 812	62 635	24 177
AVANCE SUR FRAIS R.A.	2 500	2 500	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	5 519	7 206	- 1 687
INTER.COURUS/OBLIGATIONS BONS VALEURS AS	5 519	7 206	- 1 687
		7 206	- 7 206
DISPONIBILITES	10 246 152	15 781 439	-5 535 287
BANQUE C.E.	891 201	390 545	500 656

BANQUE COURTOIS	154 951	190 894	- 35 943
BANQUE C.E BIS	3 200 000	3 200 000	
BANQUE C.E COMPTE A TERME	6 000 000	12 000 000	-6 000 000
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	47 155	36 032	11 123
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	47 155	36 032	11 123

Présenté en Euros

Détail des Comptes de Passif	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)	Variation
CAPITAUX PROPRES	20 127 241	18 977 304	1 149 937
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	2 936 860	2 936 860	
CAPITAL SOCIAL	2 936 860	2 936 860	
RESERVE LEGALE	293 686	293 686	
RESERVE LEGALE	293 686	293 686	
AUTRES RESERVES	14 166 661	13 397 920	768 741
RESERVES FACULTATIVES	14 166 661	13 397 920	768 741
REPORT A NOUVEAU	1 570 883	1 570 883	
REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITEUR	1 570 883	1 570 883	
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 149 937	768 741	381 196
PROVISIONS REGLEMENTEES	9 214	9 214	
AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	9 214	9 214	

Présenté en Euros

EMPRUNTS ET DETTES	8 272 484	8 196 760	75 724
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2 161 171	2 437 622	- 276 451
EMPRUNT BANQUE COURTOIS	470 503	582 229	- 111 726
EMPRUNT BPI FRANCE	1 048 400	1 213 205	- 164 805
PGE	642 000	642 000	
INT COURUS/EMPRUNTS ETABLISSEMENTS CREDIT	269	188	81
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	103 750	103 433	317
DEPOTS DE GARANTIE	103 750	103 433	317
ASSOCIES	5 340 247	5 278 489	61 758
GRUPE - DETTE FAE TRANSACTIONS	5 340 247	5 278 489	61 758
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	62 511	24 949	37 562
FOURNISSEURS	57 591	17 029	40 562
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	4 920	7 920	- 3 000
PERSONNEL	49 150	27 742	21 408
PERS CONGES A PAYER	49 150	27 742	21 408
ORGANISMES SOCIAUX	61 500	38 003	23 497
SECURITE SOCIALE	23 775	15 635	8 140
RETRAITE HUMANIS	11 247	6 730	4 517
PREVOYANCE MORNAY	192	632	- 440
LA MONDIALE ART 83 RETRAITE	1 029	1 029	
ORG.SOC. CONGES A PAYER	21 364	11 862	9 502
CAP TAXE APPRENTISSAGE	1 419	1 072	347
CAP FORMATION CONTINUE	2 474	1 042	1 432
ETAT, IMPOTS SUR LES BENEFICES	129 817		129 817
ETAT IMPOTS S/BENEFICES	129 817		129 817
ETAT, TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	260 764	174 535	86 229
ETAT TVA A DECAISSER	193 834	130 117	63 717

TVA COLLECTEE 20%	66 930	44 418	22 512
AUTRES IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES	7 853	7 777	76
Prélèvement à la source	4 775	5 015	- 240
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	1 130	1 488	- 358
CAP CET - TAXE PROFESSIONNELLE	1 948	1 274	674
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	95 720	104 210	- 8 490
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	95 720	104 210	- 8 490

Certifié conforme à l'original
COMPTE DE RESULTAT
Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	1 970 735		1 970 735	1 466 030
Chiffres d'affaires Nets	1 970 735		1 970 735	1 466 030
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			89 319	1 562
Autres produits			234	5
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			2 060 288	1 467 597
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			-5	
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			271 650	287 579
Impôts, taxes et versements assimilés			17 904	16 727
Salaires et traitements			254 947	202 346
Charges sociales			104 835	88 026
Dotations aux amortissements sur immobilisations			44 067	56 712
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			31 468	76 063
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			2	3
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			724 868	727 456
RESULTAT EXPLOITATION			1 335 420	740 140
Bénéfice attribué ou perte transférée			48 334	62 167
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			40 975	94 688
Produits des autres valeurs mobilières			35 695	66 464
Autres intérêts et produits assimilés			31 845	45 456
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			108 514	206 608
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			103 895	89 632
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			103 895	89 632
RESULTAT FINANCIER			4 620	116 976
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			1 388 373	919 283

Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	197 476	4 688
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	197 476	4 688
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 200	60
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	137 256	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	144 456	60
R E S U L T A T E X C E P T I O N N E L	53 021	4 628
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	291 457	155 170
TOTAL DES PRODUITS	2 414 612	1 741 060
TOTAL DES CHARGES	1 264 675	972 319
R E S U L T A T N E T	1 149 937	768 741
Dont Crédit-bail mobilier	5 423	22 711
Dont Crédit-bail immobilier		

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE
Présenté en Euros

Détail Des Comptes De Produits	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
PRODUCTION VENDUE SERVICES	1 970 735	1 466 030	504 705	34.43
PRESTATIONS DE SERVICES	56 000	56 000		0.00
LOYERS	340 644	292 934	47 710	16.29
HONORAIRES GESTION ADM ET COMP	92 000	92 000		0.00
PRESTATIONS MANAGEMENT	765 897	520 562	245 335	47.13
HONORAIRES APPORT D'AFFAIRES	292 958	205 463	87 495	42.58
REMUNERATION PRESIDENCE CA	134 672	122 672	12 000	9.78
FRAIS-REFACTURATION	204 993	94 552	110 441	116.80
REMUNERATION DES ENGAGEMENTS	7 379	-634	8 013	-1263.88
AUTRES PROD.ACTI.ANNEXES	76 192	82 480	- 6 288	-7.62
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 970 735	1 466 030	504 705	34.43
REPRISES AMORT. PROV. TRANSFERT CHARGES	89 319	1 562	87 757	n/s
REP/PROV.DEPREC.CREANACES	76 063		76 063	
TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION	4 709		4 709	
TRANSFERT CHARGES EXPLOITATION SALARIE	7 333		7 333	
AVANTAGE NATURE VEHICULE	1 213	1 562	- 349	-22.34
AUTRES PRODUITS	234	5	229	n/s
PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	234	5	229	n/s
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 060 288	1 467 597	592 691	40.39
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	40 975	94 688	- 53 713	-56.73
REVENUS TITRES DE PARTICIPATION	14 700	61 000	- 46 300	-75.90
REVENUS CREANCES RATTACHEES A PARTICIPAT	26 275	33 688	- 7 413	-22.00
PRODUITS DES AUTRES VALEURS MOBILIERES	35 695	66 464	- 30 769	-46.29
REVENUS DES OBLIGATIONS	35 695	66 464	- 30 769	-46.29
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	31 845	45 456	- 13 611	-29.94
AUTRES PROD.FINANCIERS	31 845	45 456	- 13 611	-29.94
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	108 514	206 608	- 98 094	-47.48
PRODUITS EXCEPT. SUR OPERATIONS EN CAPITAL	197 476	4 688	192 788	n/s
EXCEPT PRODTS CESS ELEM ACTIF CEDES CORP		3 500	- 3 500	-100.00
EXCEPT PRODTS CESS ELEM ACTIF CEDES FINA	193 475		193 475	
EXCEPT AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 001	1 188	2 813	236.78
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	197 476	4 688	192 788	n/s

Présenté en Euros

Détail Des Comptes De Charges	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
ACHATS DE MARCHANDISES (Y COMPRIS DROITS DE D	-5		- 5	
RRRO/ACH. MARCHANDISES	-5		- 5	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	271 650	287 579	- 15 929	-5.54
ACHATS FOURN.NON STOCK.(ENERGIE EAU)	258	226	32	14.16
AUTRES CARBURANTS TTC		468	- 468	-100.00
ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT	2 132	2 985	- 853	-28.58
ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	1 176	1 948	- 772	-39.63
EDF	3 416	2 929	487	16.63
CREDIT-BAIL MOBILIER	5 423	22 711	- 17 288	-76.12
LOCATIONS IMMOBILIERES	87 104	87 834	- 730	-0.83
LOCATION IMMOB. FONCIER (TN)	5 532	5 246	286	5.45
LACATIONS IMMOBILIERE (EXO)	12 377	12 000	377	3.14
LOCATIONS MOBILIERES	1 319	4 404	- 3 085	-70.05
CHARGES LOCATIVES	10 240	7 660	2 580	33.68
CHARGE LOCATIVES GIE	2 230	3 139	- 909	-28.96
CHARGES LOCATIVES FONCIA	21 208	30 723	- 9 515	-30.97
ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	3 722	3 042	680	22.35
ENTRET VEHIC TOURISME	7 753	729	7 024	963.51
MAINTENANCE INFORMATIQUE (TN)	668	822	- 154	-18.73
ASSURANCE EMPRUNT	1 519		1 519	
ASSUR MULTIRISQUES	473	1 725	- 1 252	-72.58
ASSURANCES VEHICULES	2 425	1 005	1 420	141.29
DOCUMENTATION GENERALE	52	122	- 70	-57.38
PERSONNEL DETACHE PRETE A L'ENTREPRISE	11 344	21 130	- 9 786	-46.31
HONORAIRES COMPTABLE SOCIALE	7 130	7 136	- 6	-0.08
HONORAIRE P3C DEVELOPPEMENT		6 930	- 6 930	-100.00
HONORAIRES FAE GESTION	1 720	1 466	254	17.33
HONORAIRES JURIDIQUES	329	3 100	- 2 771	-89.39
HONORAIRES CAC	5 501	5 358	143	2.67
HONORAIRES SOCIAUX	1 843	2 176	- 333	-15.30
FRAIS D'ACTES	56	85	- 29	-34.12
DIVERSES REMUN INTERMEDIAIRES HONORAIRES	4 406	3 367	1 039	30.86
ANNONCES ET INSERTIONS	38		38	
PUBLICITES DIVERSES (EXO)		30	- 30	-100.00
POURBOIRES DONS COURANTS	4 540	5 500	- 960	-17.45
TRANSPORTS S/ACHATS	29	28	1	3.57
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	32 487	25 054	7 433	29.67
RECEPTIONS	4 866	3 512	1 354	38.55
FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICATIONS	8 488	6 773	1 715	25.32

Détail Des Comptes De Charges	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
AFFRANCHISSEMENTS	5 627	4 274	1 353	31.66
FRAIS BANCAIRES	14 091	1 938	12 153	627.09
COMMISSION TICKET RESTAURANT	129	8	121	n/s
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	17 904	16 727	1 177	7.04
IMPOTS.PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	1 427	1 042	385	36.95
IMPOTS VERSEMENT LIBERATOIRE TAXE APPREN	1 438	1 255	183	14.58
CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	4 792	4 097	695	16.96
IMPOTS TAXES FONCIERES	9 117	8 337	780	9.36
IMPOTS TAXE S/VEHICULES SOCIETES	1 130	1 488	- 358	-24.06
DROITS D'ENREGISTREMENTS		507	- 507	-100.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	254 947	202 346	52 601	26.00
SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BASE	229 340	182 729	46 611	25.51
PERS CONGES PAYES	21 408	10 164	11 244	110.63
PERS INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	4 198	9 452	- 5 254	-55.59
CHARGES SOCIALES	104 835	88 026	16 809	19.10
PERS COTISATIONS A L'URSSAF	57 895	50 510	7 385	14.62
PERS COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	22 704	19 238	3 466	18.02
COTISATIONS RETRAITE ART 83	4 897	4 897		0.00
COTISATIONS PREVOYANCE ET MUTUELLE	6 479	6 113	366	5.99
PERS MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	536	234	302	129.06
TICKETS RESTAURANT	2 792	1 490	1 302	87.38
PERS AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	30	971	- 941	-96.91
VARIATION PROV CS / C PAYES	9 502	4 573	4 929	107.78
DOTATIONS AUX AMORTS. SUR IMMOBILISATIONS	44 067	56 712	- 12 645	-22.30
DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	44 067	56 712	- 12 645	-22.30
DOTATIONS AUX PROV. SUR ACTIF CIRCULANT	31 468	76 063	- 44 595	-58.63
DOT.PROV.DEPRE.CREANCES	31 468	76 063	- 44 595	-58.63
AUTRES CHARGES	2	3	- 1	-33.33
CHARGES DIV.GESTION COURANTE	2	3	- 1	-33.33
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	724 868	727 456	- 2 588	-0.36
BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE TRANSFEREE	48 334	62 167	- 13 833	-22.25
QUOTE PART DE BENEFICE ATTRIBUEE	48 334	62 167	- 13 833	-22.25
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	103 895	89 632	14 263	15.91
INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	41 437	27 906	13 531	48.49
INTERETS COMPTES COURANTS DEPOTS CRED	61 758	61 726	32	0.05
INTERETS BANCAIRES	699		699	

TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	103 895	89 632	14 263	15.91
CHARGES EXCEPT. SUR OPERATIONS DE GESTION	7 200	60	7 140	n/s
EXCEPT PENALITES ET AMENDES	1 000	60	940	n/s
CHARGES DIV.COUR.S/EXERCICES ANTERIEURS	6 200		6 200	
CHARGES EXCEPT. SUR OPERATIONS EN CAPITAL	137 256		137 256	
VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES INCORPORE	137 256		137 256	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	144 456	60	144 396	n/s
IMPOTS SUR LES BENEFICES	291 457	155 170	136 287	87.83
IMPOT / BENEFICE	291 457	155 170	136 287	87.83
DONT CREDIT-BAIL MOBILIER	5 423	22 711	- 17 288	-76.12
CREDIT-BAIL MOBILIER	5 423	22 711	- 17 288	-76.12



ANNEXE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice se caractérise par les événements et circonstances ci-après :

- Prise de participation à hauteur de 2.96 % dans la société ALTASTORY.
- Prise de participation à hauteur de 43.31 % dans la société MGL.

La crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19 a eu pour conséquences des fermetures et restrictions d'accès répétées et durables touchant les centres commerciaux et commerces en général, principaux locataires de la société F.A.E.

Ces fermetures ont un impact sur les créances clients qui ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 31 468 €.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**1. PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'arrêt des dits comptes annuels.

2. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. MODE ET METHODE D'EVALUATION**➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles****✓ Coût d'entrée**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Les frais d'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés directement en charges.

En outre, l'entreprise a opté pour l'incorporation au coût d'entrée des immobilisations corporelles et incorporelles des frais d'acquisition d'immobilisations.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Toutefois, la société étant en dessous des seuils prévus par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 (total bilan $\leq$ 3,65 M€ ; chiffre d'affaires $\leq$ 7,3 M€ ; effectif $\leq$ 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

Il convient de souligner que les frais d'acquisition des titres de participation ont été incorporés au coût d'acquisition des titres en appliquant un amortissement dérogatoire sur 5 ans tel que le préconisent les nouvelles réglementations en vigueur.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Afin de d'apprécier les éventuelles provisions pour dépréciation des titres immobilisés à la date d'arrêt des comptes, il a été tenu compte de leur valeur d'utilité, représentant ce que la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Les éléments suivants ont été pris en considération pour cette estimation : capitaux propres, rentabilité et perspectives de rentabilité, perspectives de réalisations.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêt et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

➤ Engagements en matière de retraite

Option retenue :

Compte tenu du turnover, du nombre de salariés et de l'âge de l'effectif, les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 18 510 502 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 554 985	1 070		1 556 055
Immobilisations financières	10 084 457	8 035 075	1 165 084	16 954 448
TOTAL	11 639 442	8 036 145	1 165 084	18 510 502

Amortissements et dépréciations d'actif = 887 426 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	843 359	44 067		887 426
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	843 359	44 067		887 426

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Terrains nus	141 080	0	141 080	Non amortiss.
Immeuble beziers 4 voie dominitiene	1 088 010	595 643	492 367	de 12 à 45 ans
Instal./agenc.divers	270 069	263 443	6 626	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	25 260	7 964	17 296	5 ans
Mat.bureau & informatique	12 735	11 002	1 733	de 3 à 4 ans
Mobilier	18 901	9 374	9 527	de 4 à 10 ans
TOTAL	1 556 055	887 426	668 629	

Etat des créances = 2 726 218 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 169 771		2 169 771
Actif circulant & charges d'avance	556 446	556 446	
TOTAL	2 726 218	556 446	2 169 771

Dépréciations = 31 468 €

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	76 063	31 468	76 063		31 468
Comptes financiers					
TOTAL	76 063	31 468	76 063		31 468

Produits à recevoir par postes du bilan = 52 135 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	46 616
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	5 519
TOTAL	52 135

Charges constatées d'avance = 47 155 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 2 936 860 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	293 686	10.00	2 936 860
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	293 686	10.00	2 936 860

Variations capitaux propres :

	Capital	Subvention Invest	Réserves	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres
Situation à la clôture N-1	2 936 860 €		15 262 489 €	768 741 €	18 968 090 €
Affectation de résultat			768 741 €	-768 741 €	
Dividendes					
Résultat de l'exercice				1 149 937 €	1 149 937 €
Subventions d'investissement					
Situation à la clôture N	2 936 860 €		16 031 230 €	1 149 937 €	20 118 027 €

Provisions = 9 214 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées	9 214			9 214
Provisions pour risques & charges				
TOTAL	9 214			9 214

Etat des dettes = 8 272 484 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 161 171	376 428	1 583 238	201 506
Dettes financières diverses	5 443 997	5 443 997		
Fournisseurs	62 511	62 511		
Dettes fiscales & sociales	509 085	509 085		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	95 720	95 720		
TOTAL	8 272 484	6 487 741	1 583 238	201 506

Charges à payer par postes du bilan = 82 674 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	269
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	4 920
Dettes fiscales & sociales	77 485
Autres dettes	
TOTAL	82 674

Produits constatés d'avance = 95 720 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Charges financières	Produits financiers
Total	103 895 €	108 514 €
Dont entreprises liées	61 758 €	76 670 €

Honoraires des commissaires aux comptes

Le décret N°2008-1487 du 30 décembre 2008, art 2-9° demande de préciser les honoraires du commissaire aux comptes présents dans le compte de résultat.

Pour l'exercice 2021, les honoraires du commissaire aux comptes en charges se sont élevés à 5 501.25 € HT.

Engagement financiers donnés

Nature des Engagements Donnés	Montant
Avals & Cautions	4 494 70 €
TOTAL	4 494 70 €

- Hypothèque conventionnelle à hauteur de 1 000 000 Euros sur prêt Banque Courtois.
- Hypothèque conventionnelle à hauteur de 2 000 000 Euros sur prêt BPI.
- Caution pour tous engagements auprès de la BNP PARIBAS pour la SAS ZAPA à hauteur de 500 000 Euros.
- Caution à 50% pour un prêt de 750 000 Euros souscrit pour la SAS ZAPA.
- Caution à hauteur de 50 000 Euros sur un contrat de crédit auprès de la banque Courtois pour SI LANCERY.
- Caution à hauteur de 194 700 Euros sur un contrat de crédit auprès de la BPI pour SI LANCERY.

Le prêt bénéficie de la garantie de l'Etat telle que prévue par l'arrêté du 23 Mars 2020 accordant la garantie de l'Etat aux établissement de crédit et sociétés de financement en application de l'article 6 de la loi n°2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificatives pour 2020. Le mécanisme de cette garantie et sa mise en jeu sont définies par les dispositions de l'arrêté du 23 mars 2020.

Ce prêt se fait sans garantie complémentaire.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 52 135 €

Produits à recevoir sur immobilisations financières	Montant
Int.courus/cre.soc.participation(268800)	23 767
Int cour/prets(276840)	22 849
TOTAL	46 616

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Inter.courus/obligations bons valeurs as(508800)	5 519
TOTAL	5 519

Charges constatées d'avance = 47 155 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	47 155
TOTAL	47 155

Charges à payer = 82 674 €

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Int courus/emprunts etablissts credit(168840)	269
TOTAL	269

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues(408100)	4 920
TOTAL	4 920

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers conges a payer(428200)	49 150
Org.soc. conges a payer(438200)	21 364
Cap taxe apprentissage(438630)	1 419
Cap formation continue(438640)	2 474
Etat autres charges a payer(448600)	1 130
Cap cet - taxe professionnelle(448610)	1 948
TOTAL	77 485

Produits constatés d'avance = 95 720 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance(487000)	95 720
TOTAL	95 720

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
FAE TRANSACTIONS	47 500	2 019 621	61	2 530 442	2 530 442			829 794	121 139	
JESSICA & LAURENT	1 525	-27 610	95	64 571	64 571	62 672		95 799	40 377	
AB5 INVESTISSEMENT	1 525	-44 442	80	1 220	1 220	198 106			-734	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
JESSICA & JOYCE	1 538		49	196 000	196 000					
5I IMMOFA	5 000		50	2 500	2 500	86 816		85 190	17 693	
2I MA	2 750 000	35 413 354	50	1 695 663	1 695 663	351 494		3 468 768	681 726	
3IMD	1 525	123 663	49	127 400	127 400			67 134	44 479	
BRIVIR	1 500	233 092	49	88 200	88 200			13 081	-21 638	
5I VENDOME	1 525	243 587	40	610	610			42 474	18 585	
BRAND SISTERS	4 373 995		30.11	1 594 236	1 594 236					
5I LANCRY	5 0000	241 827	30	1 500	1 500			384 148	27 839	
5I BOULEBONNE	2 000	76 629	50	9 258	9 258	87 074		146 104	58 749	
5I ALSACE	10 000	-824 596	25	2 500	2 500	615 715			-800 598	
BM5	500 100		50	250 050	250 050	200 687		791 118	-245 336	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										



ANALYSE FINANCIERE

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/12/2021 (12 mois)		31/12/2020 (12 mois)	
Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat	-5			
+/-Variation du stock de marchandises				
MARGE COMMERCIALE (I)	5	%		%
+ Production vendue	1 970 735		1 466 030	
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 970 735		1 466 030	
- Matières premières et appro. Consommés				
- Sous-traitance directe				
MARGE BRUTE SUR PRODUCTION (II)	1 970 735	100.00 %	1 466 030	100.00 %
MARGE BRUTE GLOBALE (I + II)	1 970 740	100.00 %	1 466 030	100.00 %
- Services extérieurs et autres charges externes	271 650		287 579	
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	1 699 090	86.22 %	1 178 451	80.38 %
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	17 904		16 727	
- Salaires et traitements	254 947		202 346	
- Charges sociales	104 835		88 026	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 321 405	67.05 %	871 353	59.44 %
+ Reprise sur amortissements et provisions	76 063			
- Dotations aux amortissements sur immo.	44 067		56 712	
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant	31 468		76 063	
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	234		5	
- Autres charges de gestion courante	-1 210		-1 558	
+ Transfert de charges d'exploitation	12 043			
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 335 420	67.76 %	740 140	50.49 %
+ Quote part sur opérations en commun	48 334		62 167	
- Quote part sur opérations en commun				
+ Produits financiers de participations	40 975		94 688	
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances	35 695		66 464	
+ Autres intérêts et produits assimilés	31 845		45 456	
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions de VMP				
- Dotations fin. aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilés	103 895		89 632	
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions de VMP				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 388 373	70.45 %	919 283	62.71 %
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	197 476		4 688	
+ Reprises sur prov. & transferts de chges except°.				
- Charges except° sur opérations de gestion	7 200		60	
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	137 256			
- Dotations except° aux amortissements et prov.				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	53 021		4 628	
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices	291 457		155 170	
RESULTAT NET COMPTABLE	1 149 937	58.35 %	768 741	52.44 %

FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 936 860 euros
Siège social : 5 rue de la Balance
31 300 TOULOUSE
479 391 039 RCS TOULOUSE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 Juin 2022

./.....

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant 1 149 937 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 1 149 937 euros

AFFECTATION

- Autres Réserves 1 149 937 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 18 977 304 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes versés au titre des exercices précédents ont été les suivants :

- Sommes distribués après le 1^{er} janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement :
 - o Exercice 2020 : Néant
 - o Exercice 2019 : Néant
 - o Exercice 2018 : Néant

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Associés usufruitiers.

/.....

Pour extrait certifié conforme,
Le 30 juin 2022

M. Raphaël ABITBOL
Président



FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 936 860 euros
Siège social : 5 rue de la Balance
31 000 TOULOUSE
479 391 039 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 30 juin

A 10 heures

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en mains propres le 9 juin 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Le Cabinet GRANT THORNTON, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Mr ABITBOL Raphaël préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 293 686 actions, sur les 293 686 actions émises par la Société.

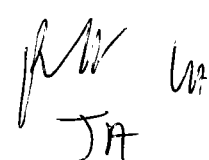
Le président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du président ;
- le texte des projets de résolutions proposés par le président de l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes de projets de résolutions proposés, les rapports du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social 7 jours avant la date de l'assemblée générale, conformément à l'article 24 des statuts et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

 ^{W2}
JA

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport sur l'activité de la Société
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président
- Affectation du résultat ;
- Rémunération du Président pour l'année 2022
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président donne lecture de son rapport et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant 1 149 937 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- | | |
|---|-----------------|
| - Résultat bénéficiaire de l'exercice : | 1 149 937 euros |
|---|-----------------|

AFFECTATION

- | | |
|-------------------|-----------------|
| - Autres Réserves | 1 149 937 euros |
|-------------------|-----------------|

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 20 127 241 euros.

RF LA JA

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes versés au titre des exercices précédents ont été les suivants :

- Sommes distribués après le 1^{er} janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement :
 - o Exercice 2020 : Néant
 - o Exercice 2019 : Néant
 - o Exercice 2018 : Néant

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Associés usufruitiers.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte et avalise le fait que Monsieur ABITBOL a perçu au titre de l'exercice écoulé, une rémunération brute d'un montant 61 212.60 euros pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, au titre de ses fonctions de Président dont des avantages en nature pour un montant de 1 212.60 euros.

Monsieur ABITBOL a eu droit en sus au remboursement de ses frais de déplacements

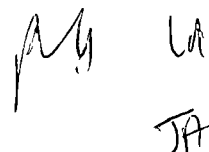
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale propose que la rémunération brute de Monsieur ABITBOL pour l'exercice courant du 01 janvier au 31 décembre 2022, soit fixée à un montant maximum de 100 000 euros, au titre de ses fonctions de Président.

Monsieur ABITBOL aura droit en sus au remboursement de ses frais de déplacements

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures in the bottom right corner, including a large stylized 'M' and the initials 'LA' and 'JA'.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

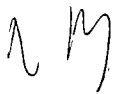
Le Président

(M. ABITBOL Raphael)



Les actionnaires

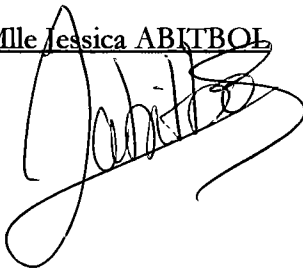
M ABITBOL Raphaël



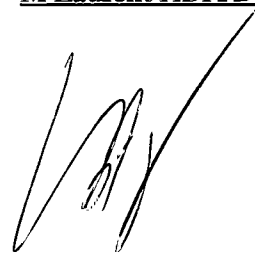
Mme ABITBOL Mercedes



Mlle Jessica ABITBOL



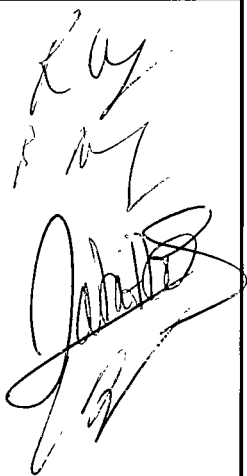
M Laurent ABITBOL



FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 936 860 euros
Siège social : 5 rue de la Balance
31 300 TOULOUSE
479 391 039 RCS TOULOUSE

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ODINAIRE DU 30 JUIN 2022

Nom, prénoms, domicile des associés, présents, représentés ou ayant voté par correspondance	Nombre d'actions	Nombre de voix	Nom, prénoms des mandataires	Signature
1. Associés présents : Mr ABITBOL Raphaël Dont actions en Usufruit Mme ABITBOL Mercedes	293 591 143 900 95	293 591 95		
2. Associés nus propriétaires Mlle Jessica ABITBOL Mr. Laurent ABITBOL	 71 950 71 950			
Total	293 686	293 686		
Nombre de titres ayant le droit de vote ... Nombre de voix ...	293 686	293 686		

Les membres du bureau soussignés certifient exacte la feuille de présence

Conformément aux statuts de la Société, les associés nus propriétaires ne participent pas au vote de la délibération relative à l'affectation du résultat de l'exercice, qui reste de la seule compétence des associés usufruitiers.

Le Président,
Mr Raphaël ABITBOL



FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 936 860 euros
Siège social : 5 rue de la Balance
31 300 TOULOUSE
479 391 039 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

RAPPORT D'ACTIVITE SUR L'EXERCICE CLOS **AU 31 DECEMBRE 2021**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 24 des statuts.

I SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

La SAS FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS est une société Holding dont l'objet social est l'acquisition, l'animation et la gestion des participations et droits sociaux dans toutes entreprises et sociétés.

L'exercice clos au 31 décembre 2021 dégage un bénéfice de 1 149 937 euros pour des produits d'exploitation de 2 060 288 euros dont le chiffre d'affaires pour 1 970 735 et un résultat exceptionnel de 53 021 euros.

La SAS FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS détient des participations dans des sociétés lui donnant droit au contrôle exclusif de certaines d'entre elles.

II EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE



Il convient de souligner que, entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi, aucun élément nouveau n'est intervenu et l'activité de l'entreprise se poursuit normalement.

III ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

IV EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En matière immobilière, la société poursuivra sa politique de gestion de ses participations qui seront impactées par la crise sanitaire. Dans ce contexte, sa politique d'investissement ne constituera pas une priorité sur l'exercice 2022.

Elle pourra également réaliser d'autres prises de participation dans des sociétés commerciales.

V FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

VI SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

- **SAS 2IMA et ses filiales**
 - **SCI 2I ABBEVILLE**
 - **SC DMG et sa filiale :**
 - **SARL EURO-COLLANT**
 - **SARL DAVID et LAURENT et sa filiale**
 - **SARL ARTIBIJ**
 - **SCI LAURENT ET SARAH et sa filiale :**
 - **SCI ALEXANDRE et LAURENT**
 - **SC 5I BEZIERS II**
 - **SCI PERPIGNAN ALSACE**
 - **SCI ST JACQUES 72**
 - **SCI 5I NICE BIAR**
 - **SARL 5IMAB**



- SCI 5I BABETH
- SCI 5I GABBY
- SARL 2IMAHB
- SCI CHV 02
- EURL FAE GESTION
- SCI ALSACE
- SCCV CARNOT
- SAS VICITY et ses filiales
 - SAS FONCIERE VICITY
 - SAS VICITY ASSET MANAGEMENT

- SCI JESSICA ET LAURENT
- SCI JESSICA et JOYCE
- SCI 3IMD
- SCI 5I BOULBONNE
- SCI BRIVIR
- SC AB5 INVESTISSEMENT
- SCI 5I IMMOFA
- SCI 5I FAB
- EURL FAE TRANSACTIONS et sa filiale
 - CORTEL
- SAS HONEY5COMPANY

Aucune de ces Sociétés ne détient une part du capital de FAE.

A handwritten signature in black ink, located in the bottom right corner of the page. The signature is stylized and appears to be a single name.

VII DELAIS DE PAIEMENT

Tableau relatif aux factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 444 I.-1° : Facture reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu						Article D. 444 I.2° : Facture émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 j et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 j et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-					4	-					7
Montant total des factures concernées	-				7 721.33 €	7 721.33 €	-	146 166.95 €	26 009.06 €	5 000.00 €	9 666.67 €	186 842.68 €
% du montant total des achats de l'exercice	-				3.00%	3.00%	-					
% du chiffre d'affaires de l'exercice							-	7.72%	1.37%	0.26%	0.51%	9.86%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de facture exclues	Aucune						Aucune					
Montant total des actures exclues	0 €						0 €					

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux	☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux
---	--	--

VIII EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 1 970 735 euros, contre 1 466 030 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 2 060 288 euros contre 1 467 597 euros au titre de l'exercice précédent ;

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 724 868 euros, contre 727 456 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le résultat d'exploitation ressort à 1 335 420 euros, contre 740 140 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 254 947 euros ;

Le montant des charges sociales s'élève à 104 835 euros ;

L'effectif salarié moyen est de 4 personnes ;



Compte tenu d'un résultat financier de 4 620 euros dont 40 975 euros de dividendes reçus, le résultat courant avant impôt de l'exercice s'établit à 1 388 373 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 53 021 euros et d'un IS de 291 457 € contre 155 170 € en 2019, le résultat de l'exercice après impôt se solde par un bénéfice de 1 149 937 euros.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la société s'élève à 28 399 726 euros, contre 27 174 064 euros au titre de l'exercice précédent.

IX PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

X AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposerons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 149 937 euros en totalité au compte Autres Réserves.

Compte tenu de cette affectation, le solde du compte report à nouveau reste inchangé à 1 570 882 euros et les capitaux propres de la société seraient de 20 127 241 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des exercices précédents ont été les suivants :

Sommes distribuées après le 1^{er} janvier 2005, éligibles ou non à l'abattement :

- | | |
|-----------------|-------|
| - Exercice 2020 | Néant |
| - Exercice 2019 | Néant |
| - Exercice 2018 | Néant |

XI DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.



XII CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport de notre Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce. Ils sont à votre disposition au siège social de la société.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

LE PRESIDENT,
Mr. Raphaël ABITBOL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Abitbol', written in a cursive style.

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 936 860 Euros
5, Rue de la Balance
31300 TOULOUSE

Exercice clos le 31 décembre 2021

Grant Thornton

Société par Actions Simplifiée d'Expertise
comptable et de Commissariat aux comptes
au capital de 2 297 184 Euros
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre 632 013 843
29, rue du Pont – CS 20070
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note II - 3 « Principes, règles et méthodes comptables – Mode et méthode d'évaluation – Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participations, évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués par votre société, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe fournissait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

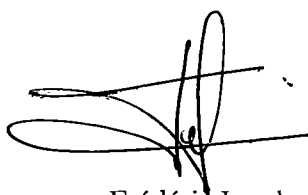
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Balma, le 28 juin 2022

Le Commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Frédéric Joucla
Associé

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 18 510 502 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 554 985	1 070		1 556 055
Immobilisations financières	10 084 457	8 035 075	1 165 084	16 954 448
TOTAL	11 639 442	8 036 145	1 165 084	18 510 502

Amortissements et dépréciations d'actif = 887 426 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	843 359	44 067		887 426
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	843 359	44 067		887 426

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Terrains nus	141 080	0	141 080	Non amortiss.
Immeuble beziers 4 voie dominitiene	1 088 010	595 643	492 367	de 12 à 45 ans
Instal./agenc.divers	270 069	263 443	6 626	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	25 260	7 964	17 296	5 ans
Mat.bureau &informatique	12 735	11 002	1 733	de 3 à 4 ans
Mobilier	18 901	9 374	9 527	de 4 à 10 ans
TOTAL	1 556 055	887 426	668 629	

Etat des créances = 2 726 218 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 169 771		2 169 771
Actif circulant & charges d'avance	556 446	556 446	
TOTAL	2 726 218	556 446	2 169 771

Dépréciations = 31 468 €

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	76 063	31 468	76 063		31 468
Comptes financiers					
TOTAL	76 063	31 468	76 063		31 468

Produits à recevoir par postes du bilan = 52 135 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	46 616
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	5 519
TOTAL	52 135

Charges constatées d'avance = 47 155 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 2 936 860 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	293 686	10.00	2 936 860
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	293 686	10.00	2 936 860

Variations capitaux propres :

	Capital	Subvention Invest	Réserves	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres
Situation à la clôture N-1	2 936 860 €		15 262 489 €	768 741 €	18 968 090 €
Affectation de résultat			768 741 €	-768 741 €	
Dividendes					
Résultat de l'exercice				1 149 937 €	1 149 937 €
Subventions d'investissement					
Situation à la clôture N	2 936 860 €		16 031 230 €	1 149 937 €	20 118 027 €

Provisions = 9 214 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées	9 214			9 214
Provisions pour risques & charges				
TOTAL	9 214			9 214

Etat des dettes = 8 272 484 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 161 171	376 428	1 583 238	201 506
Dettes financières diverses	5 443 997	5 443 997		
Fournisseurs	62 511	62 511		
Dettes fiscales & sociales	509 085	509 085		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	95 720	95 720		
TOTAL	8 272 484	6 487 741	1 583 238	201 506

Charges à payer par postes du bilan = 82 674 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	269
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	4 920
Dettes fiscales & sociales	77 485
Autres dettes	
TOTAL	82 674

Produits constatés d'avance = 95 720 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Charges financières	Produits financiers
Total	103 895 €	108 514 €
Dont entreprises liées	61 758 €	76 670 €

Honoraires des commissaires aux comptes

Le décret N°2008-1487 du 30 décembre 2008, art 2-9° demande de préciser les honoraires du commissaire aux comptes présents dans le compte de résultat.

Pour l'exercice 2021, les honoraires du commissaire aux comptes en charges se sont élevés à 5 501.25 € HT.

Engagement financiers donnés

Nature des Engagements Donnés	Montant
Avals & Cautions	4 494 70 €
TOTAL	4 494 70 €

- Hypothèque conventionnelle à hauteur de 1 000 000 Euros sur prêt Banque Courtois.
- Hypothèque conventionnelle à hauteur de 2 000 000 Euros sur prêt BPI.
- Caution pour tous engagements auprès de la BNP PARIBAS pour la SAS ZAPA à hauteur de 500 000 Euros.
- Caution à 50% pour un prêt de 750 000 Euros souscrit pour la SAS ZAPA.
- Caution à hauteur de 50 000 Euros sur un contrat de crédit auprès de la banque Courtois pour SI LANCY.
- Caution à hauteur de 194 700 Euros sur un contrat de crédit auprès de la BPI pour SI LANCY.

Le prêt bénéficie de la garantie de l'Etat telle que prévue par l'arrêté du 23 Mars 2020 accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement en application de l'article 6 de la loi n°2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificatives pour 2020. Le mécanisme de cette garantie et sa mise en jeu sont définies par les dispositions de l'arrêté du 23 mars 2020.

Ce prêt se fait sans garantie complémentaire.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 52 135 €

Produits à recevoir sur immobilisations financières	Montant
Int.courus/cre.soc.participation(268800)	23 767
Int cour/prets(276840)	22 849
TOTAL	46 616

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Inter.courus/obligations bons valeurs as(508800)	5 519
TOTAL	5 519

Charges constatées d'avance = 47 155 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatee d'avance(486000)	47 155
TOTAL	47 155

Charges à payer = 82 674 €

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Int courus/emprunts etablissts credit(168840)	269
TOTAL	269

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues(408100)	4 920
TOTAL	4 920

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés à payer(428200)	49 150
Org.soc. congés à payer(438200)	21 364
Cap taxe apprentissage(438630)	1 419
Cap formation continu(438640)	2 474
Etat autres charges à payer(448600)	1 130
Cap cet - taxe professionnelle(448610)	1 948
TOTAL	77 485

Produits constatés d'avance = 95 720 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance(487000)	95 720
TOTAL	95 720

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
FAE TRANSACTIONS	47 500	2 019 621	61	2 530 442	2 530 442			829 794	121 139	
JESSICA & LAURENT	1 525	-27 610	95	64 571	64 571	62 672		95 799	40 377	
AB5 INVESTISSEMENT	1 525	-44 442	80	1 220	1 220	198 106			-734	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
JESSICA & JOYCE	1 538		49	196 000	196 000					
5I IMMOFA	5 000		50	2 500	2 500	86 816		85 190	17 693	
2I MA	2 750 000	35 413 354	50	1 695 663	1 695 663	351 494		3 468 768	681 726	
3IMD	1 525	123 663	49	127 400	127 400			67 134	44 479	
BRIVIR	1 500	233 092	49	88 200	88 200			13 081	-21 638	
5I VENDOME	1 525	243 587	40	610	610			42 474	18 585	
BRAND SISTERS	4 373 995		30.11	1 594 236	1 594 236					
5I LANCRY	5 0000	241 827	30	1 500	1 500			384 148	27 839	
5I BOULEBONNE	2 000	76 629	50	9 258	9 258	87 074		146 104	58 749	
5I ALSACE	10 000	-824 596	25	2 500	2 500	615 715			-800 598	
BM5	500 100		50	250 050	250 050	200 687		791 118	-245 336	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 936 860 Euros
5, Rue de la Balance
31300 TOULOUSE

Exercice clos le 31 décembre 2021

Grant Thornton

Société par Actions Simplifiée d'Expertise
comptable et de Commissariat aux comptes
au capital de 2 297 184 Euros
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre 632 013 843
29, rue du Pont – CS 20070
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note II - 3 « Principes, règles et méthodes comptables – Mode et méthode d'évaluation – Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participations, évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués par votre société, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe fournissait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Balma, le 28 juin 2022

Le Commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Frédéric Joucla
Associé

BILAN ACTIF
Présenté en Euros

	31/12/2021 (12 mois)			31/12/2020 (12 mois)
	Brut	Amort.Déprect°.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains	141 080		141 080	141 080
Constructions	1 088 010	595 643	492 367	528 151
Installations tech., matériel et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	326 965	291 783	35 183	42 395
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	14 784 676		14 784 676	7 163 473
Créances rattachées à des participations	2 106 888		2 106 888	2 249 520
Autres titres immobilisés				583 200
Prêts	22 849		22 849	48 264
Autres immobilisations financières	40 035		40 035	40 000
ACTIF IMMOBILISE	18 510 502	887 426	17 623 077	10 796 083
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	401 580	31 468	370 112	190 462
Fournisseurs débiteurs	246		246	279
Personnel	326		326	8 790
Organismes sociaux	378		378	1 071
Etat, impôts sur les bénéfices				274 275
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	17 450		17 450	13 293
Autres	89 312		89 312	65 135
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	5 519		5 519	7 206
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	10 246 152		10 246 152	15 781 439
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	47 155		47 155	36 032
ACTIF CIRCULANT	10 808 117	31 468	10 776 649	16 377 981
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	29 318 620	918 894	28 399 726	27 174 064

BILAN PASSIF

	<i>Présenté en Euros</i>	
	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)
Capital social ou individuel	2 936 860	2 936 860
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	293 686	293 686
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	14 166 661	13 397 920
Report à nouveau	1 570 883	1 570 883
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 149 937	768 741
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	9 214	9 214
CAPITAUX PROPRES	20 127 241	18 977 304
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 161 171	2 437 622
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses	103 750	103 433
Associés	5 340 247	5 278 489
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 511	24 949
Personnel	49 150	27 742
Organismes sociaux	61 500	38 003
Etat, impôts sur les bénéfices	129 817	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	260 764	174 535
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	7 853	7 777
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	95 720	104 210
DETTES	8 272 484	8 196 760
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	28 399 726	27 174 064

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	1 970 735		1 970 735	1 466 030
Chiffres d'affaires Nets	1 970 735		1 970 735	1 466 030
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			89 319	1 562
Autres produits			234	5
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			2 060 288	1 467 597
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			-5	
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			271 650	287 579
Impôts, taxes et versements assimilés			17 904	16 727
Salaires et traitements			254 947	202 346
Charges sociales			104 835	88 026
Dotations aux amortissements sur immobilisations			44 067	56 712
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			31 468	76 063
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			2	3
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			724 868	727 456
R E S U L T A T E X P L O I T A T I O N			1 335 420	740 140
Bénéfice attribué ou perte transférée			48 334	62 167
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			40 975	94 688
Produits des autres valeurs mobilières			35 695	66 464
Autres intérêts et produits assimilés			31 845	45 456
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			108 514	206 608
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			103 895	89 632
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			103 895	89 632
R E S U L T A T F I N A N C I E R			4 620	116 976
R E S U L T A T C O U R A N T A V A N T I M P O T			1 388 373	919 283

Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	197 476	4 688
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	197 476	4 688
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 200	60
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	137 256	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	144 456	60
R E S U L T A T E X C E P T I O N N E L	53 021	4 628
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	291 457	155 170
TOTAL DES PRODUITS	2 414 612	1 741 060
TOTAL DES CHARGES	1 264 675	972 319
R E S U L T A T N E T	1 149 937	768 741
Dont Crédit-bail mobilier	5 423	22 711
Dont Crédit-bail immobilier		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice se caractérise par les événements et circonstances ci-après :

- Prise de participation à hauteur de 2.96 % dans la société ALTASTORY.
- Prise de participation à hauteur de 43.31 % dans la société MGL.

La crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19 a eu pour conséquences des fermetures et restrictions d'accès répétées et durables touchant les centres commerciaux et commerces en général, principaux locataires de la société F.A.E.

Ces fermetures ont un impact sur les créances clients qui ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 31 468 €.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**1. PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'arrêté des dits comptes annuels.

2. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. MODE ET METHODE D'EVALUATION**➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles****✓ Coût d'entrée**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Les frais d'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés directement en charges.

En outre, l'entreprise a opté pour l'incorporation au coût d'entrée des immobilisations corporelles et incorporelles des frais d'acquisition d'immobilisations.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Toutefois, la société étant en dessous des seuils prévus par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 (total bilan $\leq$ 3,65 M€ ; chiffre d'affaires $\leq$ 7,3 M€ ; effectif $\leq$ 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

Il convient de souligner que les frais d'acquisition des titres de participation ont été incorporés au coût d'acquisition des titres en appliquant un amortissement dérogatoire sur 5 ans tel que le préconisent les nouvelles réglementations en vigueur.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Afin de d'apprécier les éventuelles provisions pour dépréciation des titres immobilisés à la date d'arrêté des comptes, il a été tenu compte de leur valeur d'utilité, représentant ce que la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Les éléments suivants ont été pris en considération pour cette estimation : capitaux propres, rentabilité et perspectives de rentabilité, perspectives de réalisations.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

➤ Engagements en matière de retraite

Option retenue :

Compte tenu du turnover, du nombre de salariés et de l'âge de l'effectif, les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs.

Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 936 860 Euros
5, Rue de la Balance
31300 TOULOUSE

Exercice clos le 31 décembre 2021

Grant Thornton

Société par Actions Simplifiée d'Expertise
comptable et de Commissariat aux comptes
au capital de 2 297 184 Euros
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre 632 013 843
29, rue du Pont – CS 20070
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

En application de l'article 17 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de refacturation du salaire de Laurent ABITBOL aux sociétés FAE TRANSACTIONS et 2IMA

- *Personne concernée :*

Monsieur Raphaël ABITBOL, Président de votre société, Directeur Général de la S.A.S. 2IMA et gérant de la S.A.R.L. FAE TRANSACTION.

- *Modalités :*

Une convention de refacturation de frais de personnel a été signée en date du 21 décembre 2015 entre la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS et les sociétés FAE TRANSACTIONS et 2IMA dans le cadre du développement des sociétés bénéficiaires par le personnel de FAE.

Cette convention, d'une durée d'un an, est tacitement reconductible.

La refacturation du salaire et des charges sociales de Laurent ABITBOL au sein de la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS, conformément à la convention, est la suivante :

- 40% du salaire et des charges sociales de la période refacturée à 2IMA ;
- 60% du salaire et des charges sociales de la période refacturée à FAE TRANSACTIONS.

- *Conditions :*

Les refacturations pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à :

- 60 762 € HT pour 2IMA
- 91 144 € HT pour FAE TRANSACTIONS

2. Conventions de management conclues avec les sociétés 3I MD, JESSICA & JOYCE, JESSICA & LAURENT, BRIVIR, 5I VENDOME et FAE TRANSACTIONS

- *Personne concernée :*

Monsieur Raphaël ABITBOL, Président de la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS et gérant des sociétés civiles 3IMD, JESSICA & JOYCE, JESSICA & LAURENT, BRIVIR, SCI 5I VENDOME et SARL FAE TRANSACTIONS.

- *Modalités :*

Des conventions de management ont été signées entre la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS et les sociétés 3IMD, JESSICA & JOYCE, JESSICA & LAURENT, BRIVIR, 5I VENDOME, FAE TRANSACTIONS et CDI en date du 30 octobre 2007 avec une prise d'effet au 1er janvier 2007. Les conventions prévoient la réalisation par la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS des prestations d'assistance administrative, comptable et juridique ainsi qu'en matière de stratégie et négociation commerciale.

La rémunération annuelle a été fixée à 1 500 € HT.

Cette convention, d'une durée d'un an, est tacitement reconductible.

Suite à la fusion des sociétés FAE TRANSACTIONS et CDI le 28 décembre 2015, la société CDI, au 31 décembre 2017 ne fait plus partie de la convention précédemment signée.

- *Conditions :*

Les prestations facturées à chacune des sociétés au titre de la convention de management pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à 1 500 € HT, soit un total de 9 000 € HT.

3. Convention d'apporteur d'affaire conclue avec la société FAE TRANSACTIONS

- *Personne concernée :*

Monsieur Raphaël ABITBOL, Président de votre société et gérant de la S.A.R.L. FAE TRANSACTIONS.

- *Modalités :*

Une convention d'apport d'affaires a été signée en date du 21 octobre 2009, avec prise d'effet au 1er janvier 2009, entre la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS et FAE TRANSACTIONS dans le cadre du développement commercial sur son marché global.

Un avenant a été signé en date du 21 octobre 2011 avec prise d'effet au 1er janvier 2011.

Cette convention, d'une durée d'un an, est tacitement reconductible.

La rémunération des prestations ainsi exécutées est indexée sur le montant des honoraires facturés par la société FAE TRANSACTIONS et s'élève à 25% des honoraires HT facturés.

- *Conditions :*

Les prestations facturées au titre de la convention d'apport d'affaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à 199 199 € HT.

4. Convention de management conclue avec la société FAE TRANSACTIONS

- *Personne concernée :*

Monsieur Raphaël ABITBOL, Président de votre société et gérant de la S.A.R.L. FAE TRANSACTIONS.

- *Modalités :*

Une convention de management a été signée en date du 30 octobre 2007 entre la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS et FAE TRANSACTIONS dans le cadre des prestations de gestion administrative et comptable réalisées par la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS. Un avenant modifiant les modalités de rémunération a été signé en date du 21 octobre 2009 avec effet au 1er janvier 2009. Un deuxième avenant a été signé en date du 21 octobre 2011 avec effet au 1er janvier 2011.

Cette convention, d'une durée d'un an, est tacitement reconductible.

La rémunération des prestations ainsi exécutées est indexée sur le chiffre d'affaires de la société FAE TRANSACTIONS et s'élève à 25% du chiffre d'affaires annuels HT de l'exercice facturé.

- *Conditions :*

Les prestations facturées au titre de la convention de management pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à 199 199 € HT.

5. Convention de management conclue avec la société 5ESKY

- *Personne concernée :*

Monsieur Raphaël ABITBOL, Président de votre société et gérant de la S.A.R.L. 5ESKY.

- *Modalités :*

Une convention de management a été signée en date du 30 juin 2010 entre la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS et 5ESKY dans le cadre des prestations de gestion administrative et comptable réalisées par la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS.

Cette convention a été reconduite tacitement pour 1 an.

La rémunération des prestations ainsi exécutées est indexée sur les loyers facturés de la société 5ESKY et s'élève à 0,50% HT des loyers facturés sur l'exercice.

- **Conditions :**

Les prestations facturées au titre de la convention de management pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à 3 500 € HT.

6. Convention d'apporteur d'affaire conclue avec la société FAE Gestion

- **Personne concernée :**

Monsieur Raphaël ABITBOL, Président de votre société et gérant de la S.A.R.L. FAE GESTION.

- **Modalités :**

Une convention d'apport d'affaires a été signée en date du 28 décembre 2010, avec prise d'effet au 1er janvier 2011, entre la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS et FAE GESTION dans le cadre du développement commercial sur son marché global.

Cette convention, d'une durée d'un an, est tacitement reconductible.

La rémunération des prestations ainsi exécutées est indexée sur le montant des honoraires facturés par la société FAE GESTION et s'élève à 65% des honoraires HT facturés.

- **Conditions :**

Les prestations facturées au titre de la convention d'apport d'affaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à 17 869 € HT.

7. Convention de management conclue avec la société FAE Gestion

- **Personne concernée :**

Monsieur Raphaël ABITBOL, Président de votre société et gérant de la S.A.R.L. FAE GESTION.

- **Modalités :**

Une convention de management a été signée en date du 23 décembre 2010, entre la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS et FAE GESTION dans le cadre des prestations de gestion administrative et comptable réalisées par la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS.

Cette convention, d'une durée d'un an, est tacitement reconductible.

En date du 1^{er} décembre 2021, un avenant a été signé afin de modifier l'article 4 de la convention concernant les modalités de rémunération.

La rémunération des prestations ainsi exécutées est fixée à 150 000 € HT par an. Elle sera indexée annuellement au 1^{er} janvier de chaque année, sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation par comparaison entre le dernier indice connu à la date de prise d'effet de la convention et le même indice pour l'année N+1.

L'indice de référence de la convention est l'indice du mois de novembre 2018 soit 103.45.

- **Conditions :**

Les prestations facturées au titre de la convention de management pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à 156 075 € HT.

8. Convention de management conclue avec la société 2IMA

- *Personne concernée :*

Monsieur Raphaël ABITBOL, Président de votre société et Directeur Général de la S.A.S. 2IMA.

- *Modalités :*

Une convention de management a été signée en date du 23 décembre 2010, entre la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS et 2IMA dans le cadre des prestations de gestion administrative et comptable réalisées par la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS.

Cette convention, d'une durée d'un an, est tacitement reconductible.

En date du 1^{er} décembre 2021, un avenant a été signé afin de modifier l'article 4 de la convention concernant les modalités de rémunération.

La rémunération des prestations ainsi exécutées est fixée à

- 2% HT du montant des loyers facturés par le Groupe 2IMA au titre de l'exercice concerné, avec un montant minimum de 160 000 € HT
- Des honoraires annuels complémentaires représentant 7% HT du montant cumulé HT des loyers nouveaux de l'année et des droits d'entrée. Sont conventionnellement exclus de ce calcul l'ensemble des loyers relatifs au Groupe BARNEOUD et à la SCI SAINT JACQUES 72, pour le projet Perpignan, anciennement Européenne d'imprimerie.

- *Conditions :*

Les prestations facturées au titre de la convention de management pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à 474 014 € HT.

Balma, le 28 juin 2022

Le Commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Frédéric Joucla
Associé

Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 936 860 Euros
5, Rue de la Balance
31300 TOULOUSE

Exercice clos le 31 décembre 2021

Grant Thornton

Société par Actions Simplifiée d'Expertise
comptable et de Commissariat aux comptes
au capital de 2 297 184 Euros
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre 632 013 843
29, rue du Pont – CS 20070
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

En application de l'article 17 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de refacturation du salaire de Laurent ABITBOL aux sociétés FAE TRANSACTIONS et 2IMA

- *Personne concernée :*

Monsieur Raphaël ABITBOL, Président de votre société, Directeur Général de la S.A.S. 2IMA et gérant de la S.A.R.L. FAE TRANSACTION.

- *Modalités :*

Une convention de refacturation de frais de personnel a été signée en date du 21 décembre 2015 entre la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS et les sociétés FAE TRANSACTIONS et 2IMA dans le cadre du développement des sociétés bénéficiaires par le personnel de FAE.

Cette convention, d'une durée d'un an, est tacitement reconductible.

La refacturation du salaire et des charges sociales de Laurent ABITBOL au sein de la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS, conformément à la convention, est la suivante :

- 40% du salaire et des charges sociales de la période refacturée à 2IMA ;
- 60% du salaire et des charges sociales de la période refacturée à FAE TRANSACTIONS.

- *Conditions :*

Les refacturations pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à :

- 60 762 € HT pour 2IMA
- 91 144 € HT pour FAE TRANSACTIONS

2. Conventions de management conclues avec les sociétés 3I MD, JESSICA & JOYCE, JESSICA & LAURENT, BRIVIR, 5I VENDOME et FAE TRANSACTIONS

- *Personne concernée :*

Monsieur Raphaël ABITBOL, Président de la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS et gérant des sociétés civiles 3IMD, JESSICA & JOYCE, JESSICA & LAURENT, BRIVIR, SCI 5I VENDOME et SARL FAE TRANSACTIONS.

- *Modalités :*

Des conventions de management ont été signées entre la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS et les sociétés 3IMD, JESSICA & JOYCE, JESSICA & LAURENT, BRIVIR, 5I VENDOME, FAE TRANSACTIONS et CDI en date du 30 octobre 2007 avec une prise d'effet au 1er janvier 2007. Les conventions prévoient la réalisation par la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS des prestations d'assistance administrative, comptable et juridique ainsi qu'en matière de stratégie et négociation commerciale.

La rémunération annuelle a été fixée à 1 500 € HT.

Cette convention, d'une durée d'un an, est tacitement reconductible.

Suite à la fusion des sociétés FAE TRANSACTIONS et CDI le 28 décembre 2015, la société CDI, au 31 décembre 2017 ne fait plus partie de la convention précédemment signée.

- *Conditions :*

Les prestations facturées à chacune des sociétés au titre de la convention de management pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à 1 500 € HT, soit un total de 9 000 € HT.

3. Convention d'apporteur d'affaire conclue avec la société FAE TRANSACTIONS

- *Personne concernée :*

Monsieur Raphaël ABITBOL, Président de votre société et gérant de la S.A.R.L. FAE TRANSACTIONS.

- *Modalités :*

Une convention d'apport d'affaires a été signée en date du 21 octobre 2009, avec prise d'effet au 1er janvier 2009, entre la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS et FAE TRANSACTIONS dans le cadre du développement commercial sur son marché global.

Un avenant a été signé en date du 21 octobre 2011 avec prise d'effet au 1er janvier 2011.

Cette convention, d'une durée d'un an, est tacitement reconductible.

La rémunération des prestations ainsi exécutées est indexée sur le montant des honoraires facturés par la société FAE TRANSACTIONS et s'élève à 25% des honoraires HT facturés.

- *Conditions :*

Les prestations facturées au titre de la convention d'apport d'affaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à 199 199 € HT.

4. Convention de management conclue avec la société FAE TRANSACTIONS

- *Personne concernée :*

Monsieur Raphaël ABITBOL, Président de votre société et gérant de la S.A.R.L. FAE TRANSACTIONS.

- *Modalités :*

Une convention de management a été signée en date du 30 octobre 2007 entre la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS et FAE TRANSACTIONS dans le cadre des prestations de gestion administrative et comptable réalisées par la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS. Un avenant modifiant les modalités de rémunération a été signé en date du 21 octobre 2009 avec effet au 1er janvier 2009. Un deuxième avenant a été signé en date du 21 octobre 2011 avec effet au 1er janvier 2011.

Cette convention, d'une durée d'un an, est tacitement reconductible.

La rémunération des prestations ainsi exécutées est indexée sur le chiffre d'affaires de la société FAE TRANSACTIONS et s'élève à 25% du chiffre d'affaires annuels HT de l'exercice facturé.

- *Conditions :*

Les prestations facturées au titre de la convention de management pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à 199 199 € HT.

5. Convention de management conclue avec la société 5ESKY

- *Personne concernée :*

Monsieur Raphaël ABITBOL, Président de votre société et gérant de la S.A.R.L. 5ESKY.

- *Modalités :*

Une convention de management a été signée en date du 30 juin 2010 entre la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS et 5ESKY dans le cadre des prestations de gestion administrative et comptable réalisées par la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS.

Cette convention a été reconduite tacitement pour 1 an.

La rémunération des prestations ainsi exécutées est indexée sur les loyers facturés de la société 5ESKY et s'élève à 0,50% HT des loyers facturés sur l'exercice.

- **Conditions :**

Les prestations facturées au titre de la convention de management pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à 3 500 € HT.

6. Convention d'apporteur d'affaire conclue avec la société FAE Gestion

- **Personne concernée :**

Monsieur Raphaël ABITBOL, Président de votre société et gérant de la S.A.R.L. FAE GESTION.

- **Modalités :**

Une convention d'apport d'affaires a été signée en date du 28 décembre 2010, avec prise d'effet au 1er janvier 2011, entre la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS et FAE GESTION dans le cadre du développement commercial sur son marché global.

Cette convention, d'une durée d'un an, est tacitement reconductible.

La rémunération des prestations ainsi exécutées est indexée sur le montant des honoraires facturés par la société FAE GESTION et s'élève à 65% des honoraires HT facturés.

- **Conditions :**

Les prestations facturées au titre de la convention d'apport d'affaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à 17 869 € HT.

7. Convention de management conclue avec la société FAE Gestion

- **Personne concernée :**

Monsieur Raphaël ABITBOL, Président de votre société et gérant de la S.A.R.L. FAE GESTION.

- **Modalités :**

Une convention de management a été signée en date du 23 décembre 2010, entre la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS et FAE GESTION dans le cadre des prestations de gestion administrative et comptable réalisées par la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS.

Cette convention, d'une durée d'un an, est tacitement reconductible.

En date du 1^{er} décembre 2021, un avenant a été signé afin de modifier l'article 4 de la convention concernant les modalités de rémunération.

La rémunération des prestations ainsi exécutées est fixée à 150 000 € HT par an. Elle sera indexée annuellement au 1^{er} janvier de chaque année, sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation par comparaison entre le dernier indice connu à la date de prise d'effet de la convention et le même indice pour l'année N+1.

L'indice de référence de la convention est l'indice du mois de novembre 2018 soit 103.45.

- **Conditions :**

Les prestations facturées au titre de la convention de management pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à 156 075 € HT.

8. Convention de management conclue avec la société 2IMA

- *Personne concernée :*

Monsieur Raphaël ABITBOL, Président de votre société et Directeur Général de la S.A.S. 2IMA.

- *Modalités :*

Une convention de management a été signée en date du 23 décembre 2010, entre la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS et 2IMA dans le cadre des prestations de gestion administrative et comptable réalisées par la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS.

Cette convention, d'une durée d'un an, est tacitement reconductible.

En date du 1^{er} décembre 2021, un avenant a été signé afin de modifier l'article 4 de la convention concernant les modalités de rémunération.

La rémunération des prestations ainsi exécutées est fixée à

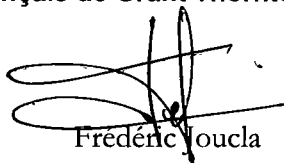
- 2% HT du montant des loyers facturés par le Groupe 2IMA au titre de l'exercice concerné, avec un montant minimum de 160 000 € HT
- Des honoraires annuels complémentaires représentant 7% HT du montant cumulé HT des loyers nouveaux de l'année et des droits d'entrée. Sont conventionnellement exclus de ce calcul l'ensemble des loyers relatifs au Groupe BARNEOUD et à la SCI SAINT JACQUES 72, pour le projet Perpignan, anciennement Européenne d'imprimerie.

- *Conditions :*

Les prestations facturées au titre de la convention de management pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à 474 014 € HT.

Balma, le 28 juin 2022

Le Commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International


Frédéric Youcla
Associé